



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 45560

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale en ce qui concerne l'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles dans la région du Languedoc-Roussillon. Il est patent que les lycées publics rencontrent de grandes difficultés, notamment en raison d'importantes restrictions budgétaires. Les lycées de Sète et de Béziers ont déposé un projet pour l'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles ATS (adaptation technicien supérieur) réservée aux élèves issus de BTS ou DUT, sachant qu'aucune classe de CPGE ATS n'existe dans l'académie de Montpellier. Par ailleurs, le lycée Daudet de Nîmes avait demandé l'ouverture d'une classe préparatoire aux écoles vétérinaires. Ces projets portés par l'ensemble des équipes pédagogiques devaient mettre en valeur le dynamisme des équipes, l'image novatrice et la force de propositions de ces établissements publics. Or, interpellé par la fédération des parents d'élèves FCPE du Languedoc-Roussillon, il s'étonne du choix du ministre qui aurait attribué ces classes à un institut privé de Nîmes « Emmanuel-d'Alzon » dont les frais de scolarité s'élèvent à 1 400 € par an. Aussi, déplorant ce choix qui ne donne pas la possibilité à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, d'accéder aux classes préparatoires précitées, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour réexaminer ce dossier et redonner au service public d'éducation tout son rôle dans l'avenir des jeunes.

Texte de la réponse

L'évolution annuelle de la carte scolaire des classes préparatoires aux grandes écoles s'établit sur la base des propositions exprimées par les recteurs d'académie. En vue de la rentrée universitaire 2009, le recteur de l'académie de Montpellier a adressé à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle la demande d'ouverture d'une division scientifique d'adaptation pour techniciens supérieurs (ATS) à l'institut Emmanuel-d'Alzon à Nîmes. Cette classe préparatoire est la première de cette voie dans l'académie de Montpellier ainsi que la seule au sein de l'enseignement privé sur l'ensemble du territoire national. La décision de créer une division ATS à l'institut Emmanuel-d'Alzon est fondée sur la complémentarité qui doit s'instaurer entre les sections de BTS et les classes préparatoires scientifiques déjà implantées dans l'établissement, d'une part, et cette nouvelle division, d'autre part. Si le recteur de l'académie de Montpellier transmet, en vue de la rentrée 2010, des demandes émanant d'autres lycées, celles-ci seront examinées avec la plus grande attention. Quant à une éventuelle demande d'ouverture d'une division biologie, chimie, physique, sciences de la terre (BCPST) que présenterait le lycée Alphonse-Daudet à Nîmes, le nombre déjà élevé de classes BCPST en regard des débouchés offerts aux concours, ne permettrait probablement pas d'y réserver une suite favorable.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45560

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3008

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5362